

LES EXCLUS DU CHOMAGE ET DES REVENUS D'INSERTION

Le 8 décembre dernier, la CSC Luxembourg et son service « Le Rebond » ont organisé une table ronde politique sur le thème des exclusions du chômage. Étaient invités les présidents provinciaux de 5 partis (MR, DéFi, Ecolo, PS et cdH) pour répondre aux questions nées du court-métrage « Exit Sally » et des débats qu'il a suscités en divers lieux. Imaginé par des jeunes exclus, ce film raconte leur histoire à travers le personnage de Sally, une jeune femme ballottée du Forem à l'Onem, d'offres d'emploi à des dossiers administratifs sans fin... Ce film a débouché sur des positions concrètes pour l'adaptation du plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Voici le résumé de ces revendications et des réponses que leur ont donné les politiques.



Petit rappel : qui sont les exclus du chômage et des revenus d'insertion ?

L'expression « exclus » recouvre trois catégories d'individus. Ce sont tout d'abord les personnes en fin de droits pour des allocations d'insertion. Les allocations de chômage sont illimitées. Mais pour y avoir droit, il faut prêter un certain nombre de jours de travail dans un temps déterminé auprès d'un employeur. Si ce nombre de jours n'est pas atteint, les personnes peuvent bénéficier d'une allocation d'insertion pour une durée de 36 mois. Après ce délai, elles sont exclues du chômage. En deuxième lieu, ce sont aussi les personnes sanctionnées par le Forem par une exclusion définitive du chômage. Elles peuvent retrouver leurs droits après avoir presté un certain nombre de jours de travail auprès d'un employeur. Enfin, ce sont des personnes qui n'ont pas ouvert de droits : les jeunes de moins de 24 ans, les personnes d'origine étrangère... Parmi les exclus, on retrouve 2/3 de jeunes et 2/3 de femmes. En 2016-2017, pour l'ensemble de la province de Luxembourg, 160 personnes, affiliées à la CSC, ont été exclues.

I. LA LIMITATION DES ALLOCATIONS D'INSERTION

La CSC demande la suppression totale de la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Êtes-vous d'accord ?

MR (Dominique Gillard – président du CPAS de La Roche-en-Ardenne et conseiller provincial) : Mon parti est tout à fait contre. Pour rappel, cette limitation a été décidée à l'origine par Monica de Coninck (sp.a). Auparavant, ceux qui n'ont jamais cotisé à la Sécurité sociale avaient droit aux allocations pendant une période déterminée... Il n'y a pas de droits si on ne les a pas gagnés par soi-même. Tout le monde peut créer son emploi et il faut favoriser les indépendants. En Wallonie, il y a de l'emploi pour tous, mais l'enseignement n'est pas bon. Le niveau de lecture, par exemple, est dramatiquement bas...

DéFi (Jonathan Martin – président provincial et vice-président national - Libramont) : Oui. Il faut éviter les mesures linéaires et arbitraires qui créent l'injustice sociale. Elles ciblent principalement les femmes et les personnes ayant un niveau de qualification peu élevé. Les exclus du chômage se tournent vers les CPAS, sans le raz-de-marée annoncé. On est donc en droit de se demander où sont passées toutes ces personnes.

Ecolo (Cécile Thibaut – sénatrice et secrétaire régionale - Étalle) : Non. L'horizon doit être porteur d'espoir et la solidarité doit rester juste.

PS (Philippe Courard – président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et président provincial - Hotton) : Mon parti est très mal à l'aise dans ce dossier. Six partis ont voté cette mesure. Les Flamands voulaient ce recul et c'était le prix à payer pour maintenir le gouvernement fédéral. L'impact est catastrophique. Les emplois sont trop peu nombreux et responsabiliser les demandeurs d'emploi dans ce contexte est inadmissible. On condamne des gens en détresse !

CdH (Elie Deblire – bourgmestre de Vielsalm et chef de groupe au conseil provincial) : Pour les allocations d'insertion, tout n'est pas complètement noir ! Il faut créer les moyens et les conditions d'accès à l'emploi, en prévoyant des aides au permis de conduire, en mettant sur pied des aides mobiles à l'emploi, comme à Vielsalm avec Mobijob. Il faut davantage d'accompagnement et donner la possibilité d'allonger le droit pour 12 mois si l'évaluation du Forem est positive.



2. LE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI

La CSC demande la suppression des contrôles après deux évaluations positives. Le risque de sanction doit disparaître après ces deux évaluations positives. Êtes-vous d'accord ?

MR : Non. Il faut maintenir les contrôles.

DéFi : Non. S'il n'y a pas de contrôle, le demandeur d'emploi risque de se reposer sur ses lauriers. Il faut maintenir les contrôles, mais en les rendant davantage humains. À Bruxelles, on a droit à un recours administratif après 3 contrôles négatifs. Le contrôle et l'accompagnement sont plus importants que la sanction.

Écolo : Nous sommes d'accord avec la CSC.

PS : Oui. Il faut mettre ces moyens dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le PS a déposé deux propositions de loi allant dans ce sens. La « Garantie Jeunesse » propose à chaque jeune âgé de moins de 25 ans une « solution », soit un emploi, soit un stage, soit une formation, dans les 4 mois qui suivent son inscription comme demandeur d'emploi. Nous souhaitons également créer une « Garantie d'emploi pour tous » : toute personne doit se voir proposer une solution dans un délai de 6 mois après son inscription à un service public d'emploi.

CdH : Oui, mais il faut les modifier.

3. L'INDIVIDUALISATION DES DROITS EN SÉCURITÉ SOCIALE ET AIDE SOCIALE

Aujourd'hui, les droits qu'offre la Sécurité sociale dépendent de la situation familiale et donc des choix de vie de tout un chacun. Certaines personnes bénéficient de prestations sans jamais avoir cotisé, d'autres de droits diminués alors qu'elles ont cotisé toute leur vie. La CSC souhaite l'individualisation des droits en sécurité sociale et aide sociale qui supprime ces injustices et assure l'autonomie économique et financière de toutes et tous. Êtes-vous d'accord ?

DéFi : Oui. Il s'agit de l'une des priorités de notre programme. On ne peut être sanctionné pour un choix de vie. L'individualisation des droits permettrait de supprimer les contrôles et dans la foulée de récupérer des moyens pour se recentrer sur l'accompagnement et privilégier le lien humain avec un seul référent.

Écolo : Oui, mon parti a déposé des textes dans ce sens, mais n'a pas trouvé de majorité pour le suivre. Nous souhaitons supprimer la notion de ménage et revoir celle de quotient conjugal. Il faut inventer de nouvelles formes de solidarités, notamment du fait de l'allongement de la vie. Nous proposons notamment le revenu de base pour tous.

PS : Oui. La loi actuelle provoque des dégâts terribles, notamment pour les personnes handicapées. Il faut toutefois maintenir la pension de survie et un seul taux pour l'allocation d'aide sociale supérieure au seuil de pauvreté.

CdH : Mon parti ne trouve pas anormal que l'allocation soit liée à la situation familiale. S'il y a mariage, il y a par conséquent des contraintes.

4. L'ENGAGEMENT CHIFFRÉ D'EMBAUCHE POUR LES EMPLOYEURS

De nombreuses possibilités sont offertes aux employeurs pour obtenir des avantages salariaux (PFI, APE, MISIP, alternance...). La CSC souhaite un engagement chiffré d'embauche de la part des employeurs. Quels éléments contraignants acceptez-vous d'introduire dans les décrets d'aide à l'emploi ?

MR : La majeure partie des emplois sont créés par les PME et les indépendants, plutôt que par les grosses entreprises. Il faut fixer des règles d'embauche, mais sans décourager les entreprises. Le but du Tax shift est de créer de l'emploi et de rendre de l'argent principalement aux petits revenus. En trois ans, 176 000 emplois ont été créés.

DéFi : Les aides doivent être directement liées à l'embauche. Toutefois, le système des points APE manque de transparence. Nous saluons la mesure du MR concernant la diminution des cotisations sociales qui permet de pérenniser l'emploi ainsi créé.

Écolo : Mon parti étant exclu du groupe de travail, nous ne disposons pas d'informations détaillées concernant la réforme de l'aide à l'emploi. Nous supposons que cela avance dans le bon sens. Nous souhaitons disposer des engagements chiffrés en fonctions du CA réel. Nous sommes pour l'exonération des charges sur le premier emploi.

PS : La diminution des cotisations sociales des employeurs devrait être réservée à la création d'emplois, mais est souvent détournée par les actionnaires. Il faut vérifier l'effet positif de ces aides, sinon il faut les abroger et sanctionner s'il n'y a pas de créations d'emplois. Le risque avec ce type d'aides est de sous-financer la Sécurité sociale. Il faut trouver des solutions alternatives et cesser les modérations salariales qui touchent uniquement ceux qui ont moins de moyens. Il faut faire contribuer le Capital et la nouvelle technologie via une taxation. Le parti socialiste est particulièrement inquiet pour l'avenir des APE.

cdH : Les aides à l'emploi doivent être octroyées sans contraintes. Mais s'il n'y a pas d'embauches, les aides doivent être remboursées. Les asbl doivent elles aussi bénéficier de ces aides.

5. L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE FOREM DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES EXCLUS

Le service d'accompagnement du Forem est ouvert et accessible à tout demandeur d'emploi inscrit, indemnisé ou non. Nous constatons toutefois la difficulté d'obtenir un rendez-vous avec un(e) conseiller(ère) dans des délais raisonnables. Quels moyens proposez-vous pour augmenter les capacités d'un accompagnement de qualité au Forem ?

MR : La gestion du Forem laisse à désirer et doit être modifiée, avec ses 430 cadres alors qu'on a besoin d'accompagnateurs et avec ses 2,4 milliards d'euros de coûts. Cette réforme du Forem est prioritaire pour le MR.

DéFi : Il faut plus de moyens au Forem et des référents.

Ecolo : Il manque au moins 200 accompagnateurs, alors que de nombreux directeurs ont été engagés.

PS : Le Forem dispose de moins de moyens que le VDAB, son équivalent flamand. Il faut trouver des moyens supplémentaires en transférant les moyens du contrôle et de sanction vers l'augmentation de l'accompagnement pour lequel les effectifs sont largement insuffisants.

cdH : Les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi sont importants et il faut faire preuve de davantage de créativité.

CONCLUSIONS DE BRUNO ANTOINE, SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE LA CSC LUXEMBOURG

Le débat a rapidement dérapé sur la notion de mérite, lorsqu'il a porté sur la suppression du contrôle et sur la limitation des allocations dans le temps ! L'accompagnement est un accompagnement d'autorité avec une vision uniquement descendante. D'autres visions existent : dans les Territoires Zéro Chômeur de longue durée, le demandeur d'emploi est au centre du processus et construit lui-même son devenir avec les accompagnateurs. L'individualisation des droits est surtout vu sous l'angle de l'argent, mais pas sous celui du genre et de la place des femmes, alors qu'il s'agit d'une question fondamentale de démocratie.

